

12 mars 2000 : un oui quatre non

Autor(en): **Tschanz, Pierre-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **27 (2000)**

Heft 2

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un oui quatre non

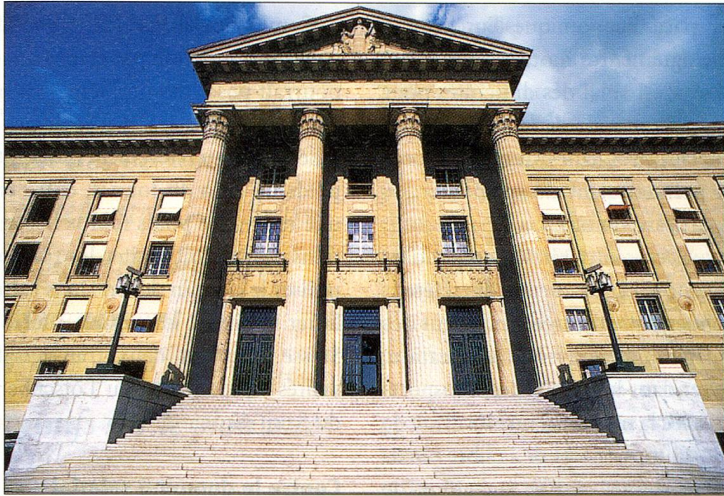


Photo Markus Senn

Grâce à la réforme de la justice, le Tribunal fédéral peut mieux se concentrer sur ses tâches principales.

Une fois de plus, le souverain a suivi à la lettre les recommandations du Conseil fédéral et de la majorité du parlement. La participation a été de l'ordre de 42%.

LA RÉFORME DE LA JUSTICE, second volet de la révision de la Constitution, a reçu un appui massif, avec un oui unanime des cantons et de plus de 4 votants sur 5. Genève (92,3 %), Bâle-Ville (91,7 %) et le

Tessin (90,1%) ont dépassé la barre des 90%, alors que les oui les plus «timides» sont venus d'Obwald (69,2%) et du Valais (70,7%).

L'initiative «pour une démocratie directe plus rapide» a été rejetée par l'ensemble des cantons et 69,8% des votants. Genève (25%) et le Jura (25,2%) ont fourni le non le plus massif. Le Tessin, avec 38,9% a, de loin, été le plus favorable à cette initiative.

Avec 18,2% de taux d'approbation, l'initiative populaire «pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales» a assuré sa place dans la liste des scores les plus faibles. Les cantons se sont retrouvés, ici encore, unanimes dans le camp du non. Le plus sévère a été Appenzell Rhodes-Intérieures (92,9% de non), alors que le plus magnanime (68,9% de non) a été Genève.

L'initiative «pour une procréation respectant la dignité humaine» a été rejetée par tous les cantons et plus de 7 votants sur 10. Bâle-Ville (36,2%) et St-Gall (35%) ont été les cantons les plus réceptifs à cette initiative, alors que la Suisse romande – Vaud (15,2 %) et Genève (15,3 %) en tête – ferme la liste.

Enfin l'initiative «pour la réduction du trafic» dépasse de peu un suffrage sur cinq. Jurassiens (14%) et Schwytzois (14,2%) ont été les moins favorables à cette initiative, qui a fait son meilleur score à Bâle-Ville (33,9%).

PAT

COMMENTAIRE

Clarté et homogénéité, avec un quintuple vote «pro-gouvernemental» attendu, tel a été le résultat des votations fédérales du 12 mars dernier. Une fois encore, le souverain a suivi à la lettre les recommandations du gouvernement et de la majorité du parlement.

Deuxième volet du toilettage de la Constitution, la réforme de la justice a été quasi plebiscitée, avec plus de 86 % de oui. N'oublions pas cependant que le parlement avait mis un soin particulier à retirer du projet tout ce qui aurait pu engendrer la controverse, au risque même de passer à côté de l'objectif initial de cette réforme, qui était de décharger les juges fédéraux.

Quant aux quatre initiatives populaires au programme des votations fédérales du 12 mars dernier, elles ont toutes été jugées parfaitement excessives et écartées dans une belle unanimité des cantons par des majorités populaires variant entre 70 et 82%.

Après son écrasante victoire sur toute la ligne, le camp gouvernemental sera toutefois bien conseillé de ne pas se laisser gagner par l'excès de confiance. Car les prochains rendez-vous avec le peuple – en particulier celui du 21 mai prochain sur les accords bilatéraux avec l'Union européenne – sont cruciaux. Un nouveau faux pas est interdit.

Le risque d'excès de confiance paraît toutefois limité, tant est encore présent à l'esprit des politiciens le camouflet de l'Espace économique européen.

Si donc les résultats de dimanche sont musique aux ouïes gouvernementales, ils sont sifflets stridents à celles des auteurs des quatre initiatives soumises au souverain, qui devraient avoir de quoi méditer. Car après soustraction des apports du socle de mécontents, c'est à doses homéopathiques qu'apparaissent les sympathisants de leur cause.

Pierre-André Tschanz

Résultats des votations fédérales

Réforme de la justice
OUI 86,4% NON 13,6%

Délai de traitement des initiatives
OUI 30,2% NON 69,8%

Quotas de femmes
OUI 18,2% NON 81,8%

Procréation assistée
OUI 28,4% NON 71,6%

Réduction du trafic
OUI 21,5% NON 78,5%

Taux de participation: 42%